

Arras : à quand l'inculpation des associations pro-migrants pour complicité d'assassinat ?

écrit par Jacques Martinez | 18 octobre 2023





Pourquoi ne pas poursuivre les associations empêchant certaines personnes d'être expulsées de France comme ce fut le cas en 2008 et 2014 pour le Tchétchène Mohamed Motouchkov, celui qui a décapité M. Dominique Bernard, mais aussi combien y en a-t-il parmi les 179 perturbateurs de l'hommage de mardi, à travers toute la France, en mémoire de Messieurs les professeurs Samuel Paty et Dominique Bernard ? **Pourquoi même ne pas poursuivre les élus empêchant certaines personnes d'être expulsées de France** comme les élus qui ont apporté leur vote à des aides financières à ces associations grâce à nos impôts, impôts qui avaient été versés par les contribuables qu'étaient messieurs Paty et Bernard ?

Comme d'ailleurs, je le suggérais dans *Résistance républicaine* du 14 octobre 2023 :

« M.Macron, vous portez malheur à la France ! Vite, quittez l'Elysée ! »

<https://resistancerepublicaine.com/2023/10/14/m-macron-vous-portez-malheur-a-la-france-vite-quittez-lelysee/>

Cette question de la complicité est importante quant à la responsabilité des associations dites caritatives alors que, parfois, celles-ci sont plutôt caricaturales : **elles oublient d'aider les Français les plus démunis pour se focaliser sur l'appui à des étrangers**, en général en situation irrégulière, afin qu'ils puissent entrer mais surtout s'installer et, pire, à empêcher leur expulsion même lorsque cette expulsion parfaitement légale avait été organisée par les autorités françaises elles-mêmes ! Comme ce fut le cas, par deux fois, en 2008 et en 2014 pour le p'tit Mohamed, âgé alors de 5 puis de 9 ans à peine... D'où la réaction du Bureau National du MRAP, « *il est idiot de répandre l'idée que le MRAP a soutenu un terroriste* » !

Sauf que, même s'il n'était peut-être pas possible de voir en ce gamin le terroriste islamiste qu'est devenu le jeune homme de 18 ans, une chose est certaine : si des associations dont le MRAP, ce Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, n'avait pas cru voir du « racisme » du côté des autorités françaises dans la situation tout simplement illégale de cette famille et avait pensé avant tout à l'amitié envers un peuple, un seul peuple à savoir le peuple français ! **Si donc le MRAP avait laissé les autorités de son pays exercer leurs droits d'expulser cette famille, le professeur Bernard serait toujours avec ses élèves !**

Mais non, et ce sont ses impôts, oui, les impôts versés entre autres par cette victime qui ont permis au MRAP de percevoir des aides financières, aides qui ont servi à cette association à permettre à un gamin de rester sur le sol français ! Gamin qui, ô combien reconnaissant, 9 ans après -9 ans de vie dans un pays grâce, là encore, aux impôts versés par M. Bernard !- a tué cet homme qui lui avait permis de vivre en France !!!

Mais le MRAP n'a aucun regret, alors, des remords... Peu leur chaut ! Sa Direction nationale s'est contentée d'un communiqué 48 heures après la tragédie au cours de laquelle M. Dominique Bernard a été décapité par leur p'tit protégé, le Tchéthène Mohamed.

Mais, sans contexte, son courage au prix de sa vie a permis d'éviter que son agresseur puisse s'en prendre à des dizaines d'élèves et ôte la vie à nombre d'entre eux !

Dans le communiqué du MRAP, les dirigeants nationaux de mouvements contre le racisme ne citent jamais le nom de l'enseignant et, en outre, n'évoquent nullement le racisme évident de l'assassin qu'ils ont aidé 9 ans auparavant ! Pour le MRAP, cette décapitation n'était que la traduction du ressentiment qu'avait leur protégé envers l'enseignement donné en France et non la couleur de la peau de l'enseignant -heureusement que tous les élèves n'ont pas un tel ressentiment ! La profession de professeur n'existerait plus !

«La tragédie d'Arras a endeuillé l'école de la République et la nation toute entière. Le MRAP partage l'effroi de la communauté éducative. A la barbarie, nous ne pouvons opposer que cette émotion partagée et la raison». Le MRAP est vraiment pauvre en réaction...

Et, surtout, ne leur demandez pas de retenir la leçon de ce drame... En effet, ces hauts responsables, si un autre petit Mohamed risquait d'être expulsé par un vilain Préfet, ils feront tout pour le maintenir sur notre territoire au risque que, dix ans après, cet autre gamin ne commette une décapitation évidemment -selon mes déductions- « *une décapitation aucunement raciste mais simplement éducative dans le cadre de travaux pratiques* », c'est du moins ce que j'en déduis (oui, je sais, bêtement) de la fin de leur communiqué mettant en avant non pas leur «horreur» de ce qui est arrivé à cause de leurs actions en 2008 et en 2014 mais

leur « honneur » (jusqu'où va se nicher « l'honneur » de hautes instances de la bien-pensance !).

Voici cette conclusion, cela vaut son pesant d'or...ientalisme mais, j'en connais, qui diront plutôt, cela vaut son pesant d'or...dures !

Donc voici la conclusion du MRAP de leur communiqué sans nom (celui de la victime a été oublié mais pas le prénom du jeune Mohamed Motouchkov) :

« Le MRAP s'honore d'avoir défendu en 2008 le droit de la famille M comme il s'attache à le faire lorsqu'il accompagne les personnes étrangères pour la reconnaissance de leurs droits. Il entend poursuivre son action en ce sens. »

Ok, donc, MRAPiens ou MRAPistes ? Euh, non, ce qui collerait le mieux serait MRAPeurs, à la fois pour leurs proches, les « rappers » et pour « peurs », celles que leurs incontestables décisions et leurs contestables convictions ne vont pas manquer, malheureusement voire tragiquement, d'émailler nos vies, peut-être même d'endeuiller nos familles... Mais, là, je souhaite que le MRAP critique mon jugement parce que je me serais trompé sur eux.

Quant à la CIMADE, dans son communiqué du 16 octobre (oups ! Je me sens un peu concerné par la teneur de la première phrase de ce communiqué) :

« Plusieurs responsables politiques et médiatiques, d'extrême-droite ou non, ont mis en cause les associations et les élu.e.s locaux mobilisé.e.s en 2014 contre l'expulsion de la famille du tueur présumé d'Arras. »

□D'autant que le communiqué ajoute aussitôt :□« La Cimade refuse de faire le lien entre ce drame et la mobilisation intervenue il y a 10 ans au nom du respect des droits d'une famille. »

Et le drame du 13 octobre est déjà loin pour la CIMADE : mardi, elle s'intéressait à la « Fête des réfugiés à Sisteron » pour laquelle elle s'est « mobilisée avec ses

partenaires associatifs ».

(font le MRAP, cela ne m'étonnerait pas) «pour dénoncer les mesures d'expulsion »(Serait-ce pour sauver d'autres petits Mohamed si bien en France ?) lors d'une « mobilisation devant le commissariat de Gap. »

Gare aux militants MRAPeurs si, un jour, les religieuses du coin prennent en exemple leurs Soeurs de Saint-Pierre-de-Colombier (Ardèche) !

<https://resistancerepublicaine.com/2023/10/18/coup-de-chapeau-a-la-bonne-soeur-qui-plaque-au-sol-un-degenere-ecolo/>

Cela à l'image de l'une de celles-ci qui a réalisé un merveilleux plaquage de joueuse de rugby ou si vous préférez de « rugbywomen » sur un écolo venu saccager le chantier de son église sous le faux prétexte du risque de disparition d'une plante rare -alors que, des espèces de plantes, des milliards ont disparu et des milliards sont nés depuis la création de notre Terre !- un écolo éberlué et surtout des plus vexés d'autant que la vidéo de cet inattendu et parfait plaquage a fait le tour des chaînes de télévision de France. (sauf TF1 20h ! On ne va pas se moquer d'un écolo !)

JACQUES MARTINEZ, journaliste, ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...